

# Prêt d'honneur initiative Marseille Métropole

## INITIATIVE MARSEILLE METROPOLE - IMM

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise a pour objet d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à finaliser le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, de reprise d'entreprise et de premier développement de tous secteurs de moins de 12 mois ou chefs d'entreprises avec un premier bilan et au moins un an d'exercice.

Les entreprises doivent être situées à Marseille, Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, le Rove, Marignane, Plan de Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins et Septèmes-les-Vallons.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Les dépenses éligibles au dispositif sont :

- le Besoin de Fonds de Roulement BFR,
- le stock,
- le matériel,
- etc.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Les formes juridiques exclues sont :

- les associations,
- les Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant allant jusqu'à 4000€ pour une création et 6000 € pour une reprise.

### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une durée de 36 mois maximum.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Pour faire une demande de Prêt d'honneur (et accéder au dossier), merci de bien vouloir contacter la plateforme Initiative Marseille Métropole au 04 91 99 01 40.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Dirigeant
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE MARSEILLE METROPOLE - IMM

#### Initiative Marseille Métropole

- Les Docks- Atrium 10.2  
10, place de la Joliette  
13002 MARSEILLE  
Téléphone : 04 91 99 01 40  
Télécopie : 04 91 99 01 41  
E-mail : [contact@initiativemm.fr](mailto:contact@initiativemm.fr)  
Web : [www.initiativemm.fr](http://www.initiativemm.fr)